

Bon No: 001129974		1ere Gachée: 10:06 (1) Quantité: 4.00 m3		Date: 23/09/2026 reap220926085058 référence commande(2): 03 26 60 77 02		Zone: Transport incompl	
client: 412062 chantier: 206201		TOLLITTE SARL PF CHAUFFERT		7 PETITE RUE 51800 33 Rue Berryer, 06.23.97.85.72 51800 Sainte-Menehould		Véhicule: M10 LECOQ LECOQ LECOQ	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
ATTENTE 00:00		température:		vitesse du vent:		validité:	
code Béton NJB253A280		désignation(6)(8) BPS		certification XF1		Classe Chlorure CL 0,40	
consistance(7) S3		Dmax Dm20		ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R		Additions(type) 0	
dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C25/30		appellation commerciale C25/30 XF1 S3 Dm20 CEM2 280			
Propriétés particulières spécifiées							
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE			
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE TAXE CARBONE ECO-PARTICIPATION		PRE 5480/4700 5480/4700		NOM: signature du client:			
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:		signature:					

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1